



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du
d
du lundi 23 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL09-DE

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 25
Votants : 32
Pouvoirs : 7
Absent : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

2 5 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme SAKHO
M. EL OUASTI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. VILLEMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, Mme HAMADOUCH, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

9 Rétrocession concession funéraire PPA 175

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Monsieur Daniel MESMACQUE a acquis le 29 janvier 2019 une concession sise au cimetière du Plessis Pommeraye, îlot PPA n° 175, pour une durée de cinquante ans. Cette concession a été acquise pour un montant de 537 € dont 1/3 versés au CCAS soit 179€.

Monsieur Daniel MESMACQUE a exprimé son souhait de rétrocéder à la commune la concession. Ladite concession est libre de tout occupant.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter la rétrocession de la concession détenue par Monsieur Daniel MESMACQUE, au prix de 318,04 € calculés au prorata temporis sur la base des 2/3 du prix d'achat de la concession.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal de Creil en date du 12 décembre 2016 fixant le prix de chaque concession,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « finances et synthèse » du 9 septembre 2024,

Considérant la volonté formulée par Monsieur Daniel MESMACQUE de rétrocéder à la commune la concession sise au cimetière du Plessis Pommeraye référencée sous le n° PPA 175,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL09-DE

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter la rétrocession à la commune de la concession sise au cimetière du Plessis Pommeraye référencée PPA 175, par Monsieur Daniel MESMACQUE, au prix de trois cent dix –huit euros et quatre centimes (318,04 €)

Article 2 : D'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, compte 025-6588-BB.

CREIL, le

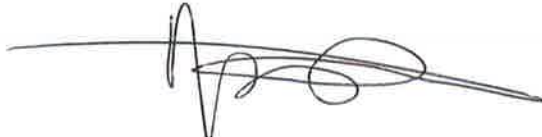
Pour extrait certifié conforme,

27 SEP. 2024

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance